



## Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2009

Soixante-quatrième session  
Point 45 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 19 octobre 2009

[sans renvoi à une grande commission (A/64/L.3 et Add.1)]

#### **64/5. Coupe du monde 2010 organisée par la Fédération internationale de football association en Afrique du Sud**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 63/135 du 11 décembre 2008, dans laquelle elle a constaté l'utilité du sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix et s'est félicitée de la création du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix,

*Consciente* de ce que le sport peut apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notant que le sport peut, comme il est dit dans le document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>, favoriser la paix et le développement et contribuer à créer une atmosphère de tolérance et de compréhension,

*Sachant* qu'il est bon d'avoir recours aux grandes manifestations sportives pour promouvoir les initiatives portant sur le thème du sport au service du développement et de la paix et leur permettre d'exister,

*Sachant également* le rôle que joue le sport en Afrique en tant qu'instrument de promotion de l'unité, de la solidarité, de la paix et de la réconciliation et comme outil promotionnel pour les campagnes préventives contre les fléaux, tels que le VIH/sida, qui frappent la jeunesse du continent,

*Se félicitant* que l'Afrique du Sud ait accepté d'accueillir la Coupe du monde de la Fédération internationale de football association en 2010, date historique où la Coupe se déroulera pour la première fois sur le continent africain en hommage à ce que celui-ci a contribué à la promotion du sport dans le monde, et rappelant que les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont manifesté leur adhésion et leur appui aux efforts destinés à assurer le succès de cette manifestation,

*Notant avec satisfaction* le rôle joué par l'Union africaine qui, en proclamant 2007 Année internationale du football africain et en créant le programme de participation aux bienfaits de la Coupe du monde, a contribué à lancer le

<sup>1</sup> Voir résolution 60/1.



mouvement de la candidature de l'Afrique du Sud à l'organisation de la Coupe du monde 2010 en mobilisant tous les pays du continent afin qu'ils exploitent l'attrait considérable du football en le mettant au service d'une large gamme d'activités de développement et de paix,

1. *Insiste* sur le rôle que joue le sport dans la promotion de la paix, de la solidarité, de la cohésion sociale et du développement socioéconomique ;

2. *Note* que le football, qui a des adeptes dans le monde entier, peut avoir un effet fédérateur et jouer un rôle positif dans la promotion du développement et de la paix ;

3. *Se félicite* de la dimension exceptionnelle et historique que revêtira la Coupe du monde 2010 de la Fédération internationale de football association en Afrique du Sud du fait que ce sera la première fois que cette grande manifestation sportive aura lieu sur le continent africain ;

4. *Se félicite également* des préparatifs qu'effectue l'Afrique du Sud pour accueillir la Coupe du monde 2010, et assure le pays qu'elle continuera de lui apporter son soutien, autant qu'il conviendra, pour assurer le succès de la manifestation ;

5. *Encourage* tous les États Membres à soutenir le sport et son utilisation comme moyen de promouvoir la paix et le développement, notamment en contribuant sans cesse à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et au dialogue entre les civilisations ;

6. *Appuie fermement* le lancement de la campagne Coupe du monde 2010 de l'association IGOAL, qui vise à faire mieux prendre conscience au public mondial de l'importance de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement que sont l'enseignement primaire universel et la parité des sexes dans l'enseignement d'ici à 2015 ;

7. *Engage* les autorités compétentes à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la Coupe du monde 2010 laisse en Afrique des traces durables en matière de paix et de développement ;

8. *Invite* tous les États Membres à apporter leur appui, autant qu'il conviendra, à la Coupe du monde qui sera accueillie par l'Afrique du Sud en juin 2010, notamment en encourageant les populations à y assister.

*21<sup>e</sup> séance plénière  
19 octobre 2009*